

VILLAS SUPER LUXUEUSES AVEC VUE LARGE SUR LA MER

€ 2.400.000

30370 Cabo Palos



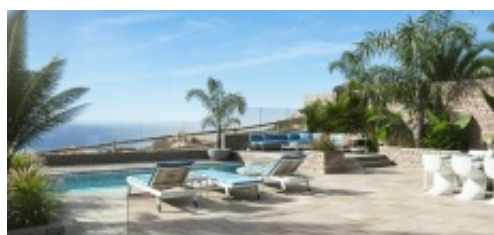
3



500 m²



264 m²



2 superbes villas luxueuses de 500 m² chacune à Cala Medina, un vrai paradis sur la côte de la Méditerranée, où vous pourrez admirer les lever et coucher du soleil situé dans une baie paradisiaque.

Idéal pour tout les sports nautiques et à 5 min du port avec ces promenades, ces multiples restaurants et son phare de Cabo de Palos. A 3 minutes de l'autoroute et à 2 km du Manga Club Resort.

Cette villa possède 2 chambres à coucher, 2 salle de bains, une cuisine super équipée, un living avec "cave à vin" et vue splendide. La villa est équipée de chauffage au sol (fan-coll-système) airco, ascenseur, petit spa et différentes terrasses sur plusieurs niveaux ainsi qu'un immense jardin (430m2) grand garage avec entrée séparée, buanderie, véranda et pièces de rangement. Piscine privé (en option)

La villa a été construite par l'architecte Suisse Massimo Di Cauda, cette demeure aux formes cubiques et aux lignes fonctionnelles casse ainsi la construction traditionnelle de la côte espagnole.

On retrouve un microclimat dans certaines pièces en jouant avec l'isolation thermique et acoustique créant de ce fait un environnement harmonieux et confortable, ou l'on a spécialement pris en compte l'aspect durable et respectueux de l'habitat.

Chaque petits détails à été étudié aussi bien pour les matériaux que le design sans oublier un maximum de confort afin que vous puissiez passer un agréable moment dans cette somptueuse ville et ce en toute saison.

Caractéristiques

GÉNÉRAL

Adresse:	30370 Cabo Palos
Prix:	€ 2.400.000
Surface au sol:	500 m²
Surface habitable:	264 m²
Nombre de chambres:	3
Nombre de salles de bain:	4
Revenu cadastral:	€0

VILLAS SUPER LUXUEUSES AVEC VUE LARGE SUR LA MER

€ 2.400.000

30370 Cabo Palos



3



500 m²



264 m²

CONFORT

Chauffage:	Non communiqué
Cuisine:	Non communiqué

INFORMATION ADDITIONNELLE

Destination de planification urbaine:	Demandée
Permis d'urbanisme:	Demandé(e)
Assignation et demande de récupération:	Demandé(e)
Droit de préemption:	Demandé(e)
Permis de lotissement:	Demandé(e)
Zone sensible aux inondations:	Pas encore demandé